

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 19 mars 2024, à 18h30

L'an deux mille vingt-quatre le 19 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 6 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Denis BALDÉS, Maire de Blaye.

Étaient présents :

Denis BALDÉS, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD et M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme DUBOURG (à partir de 18h35), Mme PAIN GOJOSSO, Mme BAUDÈRE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM (à partir de 18h37), Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ (à partir de 18h34) et M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et représentés par pouvoir :

Mme HOLGADO à M. CARREAU et M. RENAUD à Mme SENTIER.

Étaient excusés :

M. ELIAS, Mme LUCKHAUS et M. CARDOSO.

Étaient absents :

Mme DUBOURG (jusqu'à 18h35), M. WINTERSHEIM (jusqu'à 18h37) et Mme SANCHEZ (jusqu'à 18h34).

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, lit l'ordre du jour, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 30 janvier 2024.

Le procès-verbal du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Informations sur les décisions prises en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

D/2024/002-	Relative à une formation professionnelle sur le thème « Initiation InDesign sur outil Apple »
-------------	---

D/2024/003-	Relative à la passation d'un contrat de prestation de service pour le suivi annuel du forage du stade Bernard Delord
D/2024/004-	Mise à disposition de plusieurs salles du Couvent des Minimes et de la salle de la Poudrière au profit de l'association Résonances
D/2024/005-	Relative à la passation d'un marché public de fournitures – Fourniture d'ameublement de l'annexe de la mairie
D/2024/006-	Relative à la passation de contrats de services pour l'accès aux logiciels métiers finances / RH et services à la population
D/2024/007-	Relative à la passation d'un contrat d'entretien et de maintenance de l'équipement permettant l'exploitation de l'aire de stationnement des autocaravanes, route des Cônes
D/2024/008-	Convention de mise à disposition d'emballages de gaz de taille moyenne et grande
D/2024/009-	Relative à une formation professionnelle avec Médiaquitaine
D/2024/010-	Relative à la mise à disposition des locaux de la Médiathèque pour le Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes de Blaye
D/2024/011-	Relative à la mise à disposition d'un chalet à usage commercial au profit de M. Marceau HUMEAU
D/2024/012-	Relative à la passation d'un contrat de maintenance des équipements des portails, bornes et rideaux métalliques
D/2024/013-	Mise à disposition du gymnase Robert Paul au profit de l'Union Sportive Gauriac
D/2024/014-	Relative à une formation professionnelle « Initiation Photoshop sur outil Apple »
D/2024/015-	Relative à la passation d'une convention de location de la salle municipale de Saint-Martin-Lacaussade
D/2024/016-	Demande de subvention auprès du Conseil Régional – Travaux d'investissement intérieurs et extérieurs du camping municipal de Blaye
D/2024/017-	Relative au renouvellement du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel avec le SDEEG pour la période 2026-2028
D/2024/018-	Relative à la convention de partenariat entre l'association Zinzoline et la Ville de Blaye, service Médiathèque
D/2024/019-	Relative à une formation professionnelle avec CERTI CONSULT
D/2024/020-	Modification de la décision n° D/2023/231 relative à une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde – Démolition du club de bridge
D/2024/021-	Relative à la mise à disposition d'un chalet à usage commercial au profit de M Marceau HUMEAU
D/2024/022-	Relative à l'abonnement annuel à la plateforme des rendez-vous en ligne des cartes d'identité et passeports
D/2024/023-	Modification de la décision n° D/2024/16 relative à une demande de subvention auprès du Conseil Régional – Travaux d'investissement intérieurs et extérieurs

	du camping municipal
D/2024/024-	Relative à la passation d'un contrat de prestation de service Organisation de visites des souterrains de la Citadelle par l'Office de Tourisme
Mme SANCHEZ : Bonsoir. Quel est le montant de cette convention ?	
M. le Maire : C'est marqué à l'intérieur, 351,45 €.	
Mme SANCHEZ : Merci.	
D/2024/025-	Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien tribunal au profit du Lycée Professionnel de l'Estuaire
D/2024/026-	Mise à disposition de plusieurs sites et bâtiments de la Citadelle au profit du collège du Val de Saye
D/2024/027-	Mise à disposition de plusieurs sites et salles de la Citadelle au profit de la Maison des Vins de Blaye
D/2024/028-	Mise à disposition du Narthex, de la Chapelle, du Cloître, des salles R1, R4 et E10 du Couvent des Minimes au profit de l'Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne
D/2024/029-	Mise à disposition du gymnase Titou Vallaeys au profit de l'association D'Ici danse
D/2024/030-	Mise à disposition de plusieurs espaces du Couvent des Minimes et de la salle de la Poudrière au profit de l'Association Zinzoline
D/2024/031-	Relative à la formation « Les Gestes qui sauvent » avec la Protection Civile
D/2024/032-	Relative à une formation professionnelle « Initiation Illustrator sur outil Apple »
D/2024/033-	Relative à la passation d'un contrat d'entretien des 2 portes automatiques de l'Hôtel de Ville

1 - Agrément du concessionnaire quant au projet de location-gérance de l'activité de restauration de la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels de la société TROPIDELLA- 7,9,11, Rue Couvent des Minimes

Rapporteur : M. SERAFFON

Dans le cadre de son projet « réouverture des volets » de la Citadelle, la Ville de Blaye a souhaité confier certaines dépendances de son domaine public à des occupants privés afin de promouvoir l'attrait touristique et culturel du site.

La société TROPIDELLA, représentée par sa Présidente Mme Elizabeth BAGOT, a candidaté pour installer une activité de bar à jus de fruits et de légumes, restauration rapide et animations. Son projet a été retenu et une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels a été signée le 16 août 2018 pour l'occupation des casernements n°7 et 9 rue du Couvent des Minimes.

Par délibération du 6 novembre 2018, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1 afin de permettre à la société TROPIDELLA d'occuper le

casernement n° 11 et de modifier certains termes de la convention.

Par délibération du 2 juillet 2019, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant n° 2 afin de permettre à la société TROPIDELLA de vendre des boissons alcoolisées du 3^{ème} groupe.

Par délibération du 3 décembre 2019, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant n° 3 afin d'intégrer dans la convention la nouvelle numérotation des parcelles cadastrales occupées.

Par délibération du 11 mai 2021, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant n° 4 afin de prolonger le délai de dépôt des autorisations de travaux et à autoriser la société TROPIDELLA à exploiter une licence grande restauration (vendre des alcools de catégories 4 et 5 en accompagnement de repas ainsi que des alcools de catégorie 3 sans accompagnement).

Par courrier du 31 janvier 2024, Mme Elisabeth BAGOT s'est rapprochée de la commune afin de l'informer de son souhait de sous-traiter l'activité de restauration à M. Joël VILLETORTE.

Conformément à l'article 3.3.5, le bénéficiaire de ladite convention est tenu de solliciter l'agrément exprès de la commune pour les actes de sous-traitance pour l'exercice de l'activité autorisée.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal de donner son agrément pour opérer cette modification relative à la location-gérance de l'activité de restauration.

La commission n°7 (Urbanisme / Habitat / Revitalisation Urbaine / Mobilités / Patrimoine Urbain Et Fortifié) s'est réunie le 11 mars 2024 et a émis un avis favorable.

La commission n°2 (Culture / Tourisme/ Unesco/ Jumelages/ Animation Patrimoniale) s'est réunie le 4 mars 2024 et a émis un avis favorable.

Pour : 23
Abstention : 1 (Mme SANCHEZ)
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

2 - Convention d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels - Appel à projets pour les locaux et espaces situés sur les Allées Marines - Attribution

Rapporteur : Mme GIROTTI

La Commune de Blaye a lancé un appel à projets le 08 décembre 2023 afin de mettre à disposition des espaces situés Allées Marines :

- un local d'une surface d'environ 50 m² et une terrasse d'environ 750 m²,
- un espace extérieur de 170 m² avec la vue sur l'Estuaire,
- un local anciennement dédié à l'office du tourisme
- et les toilettes publiques.